

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Emor 5784, 10 Iyar 5784

La Parasha de Kédoshim que nous avons lu la semaine dernière exhortait l'ensemble du peuple d'Israël à développer son aspiration à la sainteté. Cette semaine, la Torah se focalise sur les règles spécifiques que les Cohanim se devaient de respecter afin de préserver leur degré de Kédousha. Étant chargés du service divin dans l'enceinte du sanctuaire, ils devaient veiller à maintenir une pureté particulière. Notre Parasha s'ouvre par les mots suivants : « HaShem dit à Moshé : dis (Emor) aux Cohanim, les fils d'Aharon, et tu leur diras ».

Dans son commentaire sur la Torah, RaShI attire notre attention sur cette surprenante répétition : « dis (...) et tu leur diras ». Ce style redondant choisi par la Torah nous interpelle et demande à être interprété.

Na'hmanide veut y voir l'importance majeure du thème abordé. Lorsqu'un individu est confronté à la perte d'un être cher, son élan naturel le pousse à suivre un certain comportement marqué par une proximité physique vis-à-vis de la dépouille. La Torah demande ici aux Cohanim de ne pas agir de la sorte et de se conformer aux normes de pureté rituelle qui leur sont imposées. La sauvegarde de leur degré de sainteté est tellement essentielle que le texte insiste doublement sur ce thème.

D'après le Ibn 'Ezra, cette répétition s'explique de la sorte. Moshé devait transmettre aux Cohanim deux enseignements différents. D'une part, il devait leur présenter les lois contenues dans la Parasha que nous avons lu la semaine dernière. D'autre part, il devait leur transmettre les commandements concernant les Cohanim en particulier.

RaShI se situe plus dans une approche éducative. Pour lui, cette répétition nous enseigne que les Cohanim adultes devaient veiller à transmettre l'ensemble de ces spécificités aux Cohanim enfants, alors qu'ils ne sont encore que des mineurs. Pour ce faire, ils devaient prendre le temps de leur expliquer le privilège qu'ils ont à servir HaShem et qu'à ce titre, ils devaient suivre un mode de vie particulier.

Nous pouvons ajouter à ces trois commentaires classiques la lecture proposée par le Midrash Vayikra Raba. Cette répétition est nécessaire car la Torah s'adresse à des êtres humains.

Les anges du service divin ne possèdent pas de Yetser HaRa'. Leur essence émane d'une volonté de D-ieu et ils n'existent que pour le servir. À leur niveau, une parole suffit pour qu'ils s'exécutent. A la différence, un être humain possède une étincelle divine mais ses désirs ne sont pas toujours en adéquation avec ce que D-ieu peut attendre de lui. Ses pulsions peuvent le mener sur des chemins éloignés de toute spiritualité. Une simple parole n'aura pas suffisamment d'impact pour espérer qu'il la suive dans les moindres détails. Il sera nécessaire de lui répéter les choses avant qu'il puisse les réaliser.

Ce message est essentiel dans le cadre général de l'éducation de nos enfants, mais peut bien évidemment être élargi à l'ensemble du peuple.

Nous pouvons constater que cette idée de répétition est véhiculée dans le cadre d'une loi transmise aux Cohanim, qui sont généralement et naturellement sensibles à la pratique religieuse. Nous aurions pu imaginer qu'à ces individus, une seule parole suffise pour qu'ils l'appliquent scrupuleusement.

Cela nous montre à quel point la nature humaine se développe de la même façon quel que soit notre statut. Il est difficile à chacun d'entre nous de nous mettre en mouvement pour réaliser la volonté de D-ieu. Il nous faudra entendre les choses à plusieurs reprises, peut-être même qu'il sera nécessaire qu'on nous les présente de manière différente pour y adhérer pleinement.

